COMMUNE DE BONNES – CHARENTE

INFORMATIONS MUNICIPALES

AOUT 2020



Le mot du Maire:

Ce premier semestre aura été marqué par de nombreux évènements.

Tout d'abord cette pandémie du COVID qui nous a obligés au confinement et qui a mis à mal notre économie. Heureusement dans notre commune, à ma connaissance, nous n'avons pas eu de « cas », toutefois rien n'est gagné. Il faut continuer à être très vigilant et surtout respecter les gestes barrières que l'on nous répète à longueur de journée.

Le renouvellement des conseils municipaux avec un taux de participation au vote de 59 % ce qui était raisonnable dans le contexte du COVID.

Un grand merci aux électeurs qui se sont déplacés permettant l'élection dès le premier tour de toute l'équipe.

J'en profite pour remercier chaleureusement les conseillers sortants et plus particulièrement Jean-Claude FAURE et Roland PASQUAUD qui depuis de très nombreuses années n'ont pas compté leur temps au service de la commune.

Ont été élus premier adjoint : Olivier DE GUILLEBON et deuxième adjoint : Fabrice CHATENET. Les indemnités nettes sont de 600 euros/mois pour le Maire et 200 euros/mois pour chaque adjoint.

Cela représente 80% de l'enveloppe maximale dont les élus pouvaient prétendre, sachant que l'Etat compense à hauteur de 4550 €/an pour aider à payer ces indemnités.

Le budget a été voté à l'unanimité le 04 juin 2020.

L'excédent 2019 s'élève à 76 747 €.

Il s'équilibre à 457 338 € en fonctionnement et 891 631 € en investissement.

Comme depuis de nombreuses années, le conseil n'a pas souhaité augmenter la part communale des impôts locaux (l'augmentation que vous pourrez constater est toujours celle des bases réévaluées par les services fiscaux chaque année).

Le plus gros investissement sera dévolu à la continuité des deux dernières tranches de l'aménagement de la rue du Périgord et du Château pour un montant HT de 440 998 € subventionné à ce jour au taux de 72%.

Au préalable, le syndicat d'Eau Potable réalisera le remplacement des conduites.

Attendez-vous donc dès fin septembre à d'importantes perturbations de circulation.

L'autre gros chantier de cette année a été la réhabilitation du Bar/Restaurant et sa réouverture le 15 juin dernier, « L'Atelier Sud » et son chef Cyril ROUVEROT avec qui nous avons travaillé depuis plus d'un an pour son installation. Les débuts sont prometteurs car l'établissement ne désemplit pas.

Environ 80 000 euros ont été injectés pour une remise aux normes complète de l'appartement et du local commercial. Une aide de 19 000 euros devrait être apportée par la Région.

Un grand merci à Rose-Mary et John TRAPP qui ont bien voulu nous céder la petite pièce de 8m2 qui sert de laverie, indispensable au bon fonctionnement du restaurant et qui préalablement était soumise à bail à chaque preneur de l'établissement.

A noter, la réouverture de la Pizzeria, Place de la Mairie, avec son nouveau propriétaire Philippe TARRADE, à qui nous souhaitons bonne chance également!

Avec ces deux établissements nous avons « enfin la chance » d'avoir de vrais professionnels et nous vous invitons à les faire travailler pour assurer leur pérennité. Ceci est également valable pour notre Boulangerie.

Prochainement, une psycho-énergéticienne, Madame BARON, s'installera N°7 rue du Périgord dans les locaux de l'ancienne Agence Postale et de la psychologue.

Vous pouvez, bien entendu, consulter notre site internet « Bonnes.fr » ou vous retrouverez en détail tous les comptes rendus de réunion et plein d'autres informations.

Je vous souhaite un bon été et restez prudent.

Campagne de stérilisation des chats errants :

Nous sommes confrontés, comme dans de nombreuses autres communes, à une prolifération de chats errants, non identifiés, ou avec des maîtres qui ne gèrent pas la reproduction de leur animal. Donc beaucoup de chatons naissent et bien sûr on appelle dans ce cas-là : « allo Monsieur le Maire !!! »

En conséquence, pour pallier à ce problème très compliqué à gérer, nous allons procéder à une campagne de trappage dans le but de faire stériliser et remettre en liberté les chats errants où ils ont été capturés (ils seront ainsi identifiés et stérilisés).

En collaboration avec le syndicat mixte de la fourrière et l'association 30 millions d'amis avec qui nous allons passer une convention, cette campagne démarrera dans 2 mois environ avec la pose de cages. Nous invitons dès à présent ceux qui possèdent des chats à identifier leur animal comme la loi le prévoit. Des affiches posées en Mairie et dans les commerces indiqueront le début de la campagne.

DEMOGRAPHIE 2020:

Naissance:

Alfie-James, Issac ICKRINGILL, né le 05 avril 2020 à Soyaux, fils de Aja ROBERTS et de James ICKRINGILL, domiciliés 20 rue du Périgord.

Félicitations aux heureux parents.

Décès : Madame AUDET Georgette veuve BENEIX, le 14 février à Saint-Aulaye (24) Monsieur BERTRAND Christian Gabriel Lionel, le 15 avril à Saint-Aulaye (24) Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

INVESTISSEMENTS 2020

RECETTES:					Prévisions 202	0
TVA récupération 2019						60 079.00
Excédent net budget 2019						76 747.56
Excédent de fonctionnement budg	et 2020					145 000.00
DEPENSES:						-
Remboursement emprunts 2020) T	T	ī			23 212.00
PREVISIONS 2020	Dépenses HT	TVA	Dépenses TTC	Recettes	Cout communal HT	Cout communal TTC
FOND DE CONCOURS VOIRIE CDC 2019 2020						8 40 ⁴ 7 342
VOIRIE COMMUNALE			5 000.00			5 000
AMENAGEMENT BOURG RD 17 Etude (une partie sans TVA) 25 329.72 HT, 28 967.03 TTC Payé 2018et 2019 : 13 207.89 HT 14 647.99 TTC	12 121.83	2 170.24	14 292.06	Etude: Subvention département: 6 404 Travaux reste à encaisser:	5 717.83	7 888.06
Travaux RD 17 (avec avenant) 316 987 HT 380 384.40 TTC Payé 2019: 289 157.50 HT 346 989.00 TTC reste à payer	27 829.50	5 565.90	33 395.40	DETR 35% 51 883.37 DSIL 15% (plafonné) 23 677.08 Conseil départemental 45 800.00 TOTAL 121 360.45	+ 93530.95	+87 965.05
AMENAGEMENT BOURG rue du Périgord place du monument aux morts et rue du château	440 998.78	88 199.76	529 198.54	Subventions: DSIL 35 % 154 349.57 DETR (reste) 85 928.15 Département 77 200.00 Emprunt travaux: 110 000.00 TOTAL 427 477.72 Prêt relais TVA: 88 000	13 521.06	13 721
Couverture logement impasse abbé Privat Ancienne poste Portail Aménagement cimetière Jardin			10 000.00 20 000.00 3 000.00			10 000 20 000 3 000
du souvenir			5 000.00			5 000
Provision acquisition foncière						30 000
Alarme mairie	1362.55	272.51	1635.06		1363	1636

COMITE DES FETES:

« Cher amis, après cette dure épreuve, le comité des fêtes de Bonnes a le plaisir de vous annoncer que sa fête patronale aura bien lieu du 14 au 17 août 2020 tout en respectant les normes sanitaires annoncées par la Préfecture de la Charente : masques et désinfection des mains.

Vendredi 14 août dès 20 h : vous pourrez participer à la fête foraine et au karaoké organisé par la pizzéria.

Samedi 15 août: toute la journée vous pourrez profiter de la fête foraine. A partir de 19h30 et, sur réservation seulement, notre moules-frites en extérieur (réservations: 06.76.96.46.48 / 06.50.05.18.05 english spoke ou 07.70.14.27.61), pour le moment pas le droit au bal populaire. Tombola durant la soirée avec des lots à gagner ainsi que des tours de manèges pour vos enfants.

Dimanche 16 août: marche de 3 km, 7 km, 10 km avec une participation de 2 € par personne (gratuit pour les moins de 12 ans) rendez-vous devant l'église à 9 h. Les parcours sont balisés. De 9 h à 11 h: venez participer au traditionnel concours de pêche.

A 14 h: concours de pétanque avec de nombreux lots.

A 22h 30 : vos enfants pourront participer à la remise des flambeaux et partiront en direction de notre feu d'artifice qui sera tiré à 23 h.

Lundi 17 août 14 h: venez vous divertir avec le concours de belote et à partir de 14h30 nous organisons des jeux pour les enfants.

Nous vous souhaitons un bon été 2020 et selon les évènements, nous vous reverrons le samedi 10 octobre 2020 pour notre soirée entrecôte.

Amicalement, toute l'équipe du comité des fêtes. »

BONN' ART CAFE



Non, la curiosité n'est pas un vilain défaut!

Après le grand succès de Arts au Jardin, des 18 et 19 juillet passés, où les visiteurs ont pu découvrir œuvres d'art et jardins (ainsi que notre village et ses commerçants) le Bonn'Art reprendra ses activités

en Septembre, si, bien sûr, les conditions sanitaires le permettent.

Le programme détaillé sera connu fin Août mais déjà, quelques rendez-vous à noter :

- samedi 5 : 10h : visite du Château de Chalais avec le groupe "Histoire"
- lundi 14 : 18h30 : conférence sur "la Laïcité" par PM Bourlon, président de l'Université Populaire Sud Charente
- vendredi 18 : 20h30 : concert de musique irlandaise avec le groupe Dagan Irish Music
- samedi 19 : 12h30 : pique-nique littéraire avec Muriel Rapet pour la présentation de son dernier livre
- dimanche 27 : 10h : visite de l'expo-photo en plein-air à Barro, avec le groupe "Photo" Alors, belles découvertes ! belles nouveautés ! belles curiosités ! A bientôt

Keith Randell et Patrick Chlasta pour le Bonn'Art Café

No, curiosity is not a bad thing!

After the great success of Arts au Jardin, on July 18th and 19th, where visitors were able to discover works of art and gardens, (as well as our village and its merchants) Bonn'Art will resume its activities in September, if, of course, the sanitary conditions allow it.

The detailed program will be published at the end of August but already, some appointments to note:

- Saturday 5 : 10am : visit of the Château de Chalais with the "History" group.
- Monday 14 : 18h30 : conference on "Laïcité " by PM Bourlon, President of the Université Populaire Sud Charente
- Friday 18: 8.30 pm: Irish music concert with the group Dagan Irish Music
- Saturday 19: 12:30: Literary picnic with Muriel Rapet with the presentation of her latest book.
- Sunday 27: 10am: visit of the open-air photo exhibition in Barro, with the group "Photo". Many interesting things to discover!

see you soon

SOCIETE DE PECHE « LE GARDON BONNOIS »

Concours de pêche : Dimanche 16 août de 8h30 à 11h. Un lot pour tous.

Vente des cartes de pêche : Monsieur Jean-Claude FAURE, 27 Chemin de l'Ecurie

(Tél: 05.45.98.56.32).

SOCIETE DE CHASSE:

Dimanche 20 septembre : randonnée pédestre suivie d'une paëlla géante.



Interdiction du brûlage des déchets verts ménagers en Charente (site Préfecture de la Charente)

En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussaillements, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers. Leur brûlage est par conséquent interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Congés été : du lundi 17 août au samedi 29 août 2020

MAIRIE DE BONNES Tél : 05.45.98.51.74 <u>mairiebonnes@wanadoo.fr</u> site internet : bonnes.fr

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LA MAIRIE	Fermée le matin 13h30 – 18h30	9h00 – 12h00 13h30 – 18h30	9h00 – 12h00	9h00- 12h00 13h30- 18h30	9h00 – 12h00 13h30 – 18h30	9h00 11h00
LA POSTE	Fermée le matin 13h30- 15h00	9h00 – 12 h00 13h30 – 15h00	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00 13h30 – 15h00	9h00 – 12h00 13h30 – 15h00	9h00 – 11h00

Rencontre avec Le Maire Monsieur Stéphane BEGUERIE sur rendez-vous : 06.30.27.33.58

<u>Droit du sol urbanisme</u>: un énième rappel pour vous informer que <u>vous devez déposer une</u> <u>déclaration préalable ou permis de construire avant tout travaux</u> ayant pour objet les modifications extérieures des façades (remplacement de fenêtres, toiture, volets, ravalement etc) ou le changement de destination d'une pièce (garage, sous-sol aménagé etc). Ceci est d'autant plus sensible dans le périmètre de 500 mètres de protection du château, église et moulin. Renseignez-vous en Mairie, ce qui évitera que nous nous trouvions devant le fait accompli avec le risque d'amendes et de refaire les travaux.

<u>Vigilance entre voisins</u>: en période estivale, il est constaté de nombreux cambriolages. Soyez vigilants et n'hésitez pas à signaler en Mairie ou en Gendarmerie tout véhicule qui vous paraitrait suspect, en relevant la plaque d'immatriculation et le type de véhicule.

<u>Rappel d'identification des chiens et des chats</u>: les chiens et les chats doivent obligatoirement être identifiés dès l'âge de 4 mois et ne doivent pas divaguer sur la voie publique.

<u>Entretien des propriétés</u>: conformément au Code Rural, les propriétaires ont l'obligation d'élaguer leurs haies ou arbres de façon à ce qu'ils n'empiètent pas sur la voie publique ou dans les fils téléphoniques ou électriques. D'autre part, les propriétaires ont l'obligation d'entretenir leurs terrains bâtis ou non bâtis à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations ou dépendances.

Rappel règlement réseau d'assainissement :

Déversements autorisés : Doivent être déversés dans le réseau d'assainissement (réseau tout à l'égout) uniquement les eaux usées domestiques qui comprennent les eaux ménagères (lessives, cuisines, toilettes) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

Déversements interdits: Les eaux pluviales, c'est-à-dire celles qui proviennent des précipitations atmosphériques, ne doivent pas être déversées dans le réseau d'assainissement (réseau tout à l'égout) mais dans les réseaux d'eau pluviales. Sont assimilées à ces eaux pluviales celles provenant des eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours ...

Quelle que soit la nature des eaux rejetées, et quelle que soit la nature du réseau d'assainissement, il est formellement interdit d'y déverser :

- les ordures ménagères,
- les huiles usagées et d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et le cas échéant, des ouvrages d'épuration, soit au personnel des ouvrages d'évacuation et de traitement,
- les liquides corrosifs, acides,
- les boues de vidange des piscines.

Le service d'assainissement peut être amené à effectuer, chez tout usager du service et à toute époque de l'année, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile, pour le bon fonctionnement du réseau. Si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés seront à la charge de l'usager.

Nous constatons encore l'arrivée de lingettes et autres fibres tissu dans le poste de relevage des <u>eaux usées</u>. Nous réitérons notre demande <u>de ne pas jeter ce type de déchets dans les toilettes</u> car ils mettent en panne les pompes. Nous comptons donc sur votre courtoisie pour respecter le règlement.

<u>Bruit</u>: L'arrêté préfectoral n°2001E1962 du 13 Juillet 2001 concernant « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques ... » Ces travaux ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h;

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

FICHE PRATIQUE

Ramassage des ordures ménagères classiques : le lundi après-midi Ramassage des sacs jaunes (tri sélectif) : le jeudi après-midi tous les 15 jours

(Semaines impaires). En cas de jours fériés tous les jours suivants de la semaine sont décalés.

Bennes à verre : Place de la Mairie et Lotissement de la Grande Vigne. Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) : Tél 05.45.98.59.51

Maison des services publics (MSAP) de Saint Severin: 05.45.98.19.07

Tarifs salle des fêtes		Pour les personnes habitant la commune			
Location salle		40 € par jour + électricité consommée			
Cuisine		30 € (+ 4 euros location du lave-vaisselle)			
Vaisselle		0.50 € par couvert			
Tarifs camping par jour		Ouverture du 15 juin au 30 septembre			
Emplacement sans électricité		5.00 €			
Emplacement avec électricité		6.50 €			
Par personne (gratuit moins	de 3 ans)	2.20 €+ taxe séjour de 0,20 €			
		Adresse	Téléphone		
Campings	Camping co	mmunal	05.45.98.51.74		
	Camping à l	a ferme « La petite Grange »	05.45.98.54.28		
Gîtes	La Petite Grange		05.45.98.54.28		
	La Gauterie		05.45.98.51.81		
	Tramonzac		05.53.90.44.76		
	Fontaubier		05.53.91.91.16		
	Les Gravas	t du Bost	06.88.84.86.41		
	Moulin de E	Bonnes	05.16.38.84.59		
	Nadelin		06.86.35.81.53		
Chambres d'hôtes	« Les Peupliers » Le Fresse		06.20.50.45.33		
	« le Savoir	« le Savoir Vivre » La Clartie 06			
Restaurant	L'Atelier Sud - rue du Périgord 05.45.7		05.45.78.89.21		
	Le Bistro Italien - Place de la Mairie		07.87.96.90.49		
Boulangerie	Place de la	06.86.41.39.72			
Activités/loisirs	Pêche « le Gardon Bonnois » 05.45.98.5				
	Chemins de	le randonnée 05.45.98.57.18			
	(office de tou	e de tourisme Aubeterre)			

<u>Marché</u>: place de la Mairie le mercredi matin (boucher, primeur, volaille, fromage...)

DECHETTERIE BONNAUD 16390 NABINAUD Tél 05.45.98.40.75

LUNDI	9 H - 12 H	14H - 18 H
MARDI	9 H - 12 H	FERMEE
MERCREDI	FERMEE	FERMEE
JEUDI	9 H - 12 H	14 H - 18 H
VENDREDI	FERMEE	FERMEE
SAMEDI	9 H - 12 H	14 H - 18 H
DIMANCHE	FERMEE	FERMEE

BOULANGERIE PATISSERIE

MARTINE vous accueille à Bonnes de 6h30 à13h et de 15h30 à 19h30. Fermeture le lundi et le dimanche après-midi. Tél : 06.86.41.39.72

L'ATELIER SUD- RESTAURANT 9 rue du Périgord / Tél : 05.45.78.89.21

BISTROT ITALIEN 1 Place de la Mairie / Tous les jours de 10 h à 14 h et de 18 h à 21 h Tél 05.45.78.89.03 ou 07.87.96.90.49

CHARPENTIER/MACON / Jerry Mawdsley

Restauration et aménagement, maître de chantier /Tél: 05.45.78.26.83 / 06.88.84.86.41

ATELIER D'ARCHITECTURE / Xavier & Claire Georges / La Levée Tél : 05.45.98.22.56 info@architecte-charente.com / Site : http://www.architecte-charente.com

MACONNERIE NEUF ET RENOVATION / Béton armé – Chape de finition – Charpente – Couverture

Sarl ADAMY et CIE 16390 BONNES Tél: 06.69.16.81.93 / sarl.adamy.cie@orange.fr

PEINTRE BATIMENT/PLAQUISTE / GIMEL Dimitri

Chez Boisdron 16390 BONNES Tél: 06.78.04.90.04 ou 05.53.90.44.08

TRAVAUX AGRICOLES / Eirl ROUSSILLON Nicolas

Le Monjat 16390 BONNES Tél: 06.08.24.85.82 / roussillonnicolas@wanadoo.fr

PRESTATIONS SON ET LUMIERE/ CHARMILLON Sandra

POUR VOS SOIREES ANNIVERSAIRES MARIAGES ET AUTRES

Pascal.Charmillon@orange.fr Tél:06.18.56.77.20

ATELIER DE CERAMIQUE / Sylvie RUSE www.sylvieruse.com / <u>courrier@sylvieruse.com</u> Le Fresse 16390 BONNES Tél 05.45.78.81.14 ou 06.20.50.45.33

CREATEUR D'OBJETS EN BOIS / Valentin VILA <u>contact@boisemoi.com</u> / www.boisemoi.com Tél 06.85.58.39.13 / le Breuil 16390 BONNES

FILEUSE DE VERRE – CREATRICE DE BIJOUX / Catherine CHLASTA cathe.chlasta@gmail.com Tél 07.83.58.60.72 L'Ecurie 16390 BONNES

FROID INDUSTRIEL

AQUITAINE FROID Monsieur HAN Lionel Tél : 07.69.28.16.17 Dépannage commercial/industriel, Pompe à chaleur, climatisation <u>aquitainefroitd@yahoo.com</u>

SERVICE D'ENCADREMENT « Nouvelle vie pour les cadres recyclés » Clive ALLMAN Tél : 05.45.78.14.59 ou 06.85.01.37.07 www.frenchrevivals.com/FrenchRevivals@gmail.com

PSYCHO-ENERGETICIENNE / Mémoire cellulaire / Magnétiseuse / Enseignante Reiki Usui Madame BARON Laurence N°7 rue du Périgord Tél 07.70.37.79.52

TAXI : MOBIJEFF (Rendez-vous médicaux, courses...) Tél : 06.78.05.69.50 Madame BROUILLET Emmanuelle : Tél 06.86.80.25.46